



République Tunisienne

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique,
des Technologies de l'Information et de la Communication

Commission Nationale Sectorielle
SCIENCES ECONOMIQUES

Plan d'études de la formation doctorale en Régime LMD

Validé et mis à jour en Octobre 2013

Les institutions habilitées à délivrer le Diplôme de Doctorat en Sciences Economiques pour la période 2013-2014 / 2017-2018 sont appelées à appliquer le programme suivant :

Domaine	Unité d'enseignement : Fondamentale / Optionnelle	Eléments constitutifs	Volume Horaire				Nombre de Crédits		Coefficients		Régime d'examen	
			Cours	TD	TP	Total	Elément	Unité	Elément	Unité	CC	Mixte
Théories Economiques	UEF 1	Microéconomie Avancée				42	5	5				
	UEF 2	Macroéconomie Avancée				42	5	5				
	UEO 1	Op1 :				42		5				
		Op 2 :										
Op 3 :												
Outils Quantitatifs de l'analyse économique	UEF 3	Econométrie Avancée				42	5	5				
	UEO 2	Op 1 :				42		5				
		Op 2 :										
		Op 3 :										
Autres formes d'Activités de Formation (y compris Colloques, Stages, etc..)	AFAF					42 à 84		5				
Total			Entre 252 et 294				30	30				

Notes Explicatives :

- 1- Les Unités d'Enseignement Fondamentales (UEF 1, UEF2 et UEF 3) sont obligatoires. Tous les établissements habilités à délivrer le diplôme de Doctorat en Sciences Economiques pour la période 2013-2014 / 2017-2018 sont appelés à dispenser les enseignements fondamentaux (Microéconomie avancée, Macroéconomie avancée et Econométrie avancée). Chacune de ces trois unités pourrait être dispensée sous forme d'une seule matière ou subdivisée en plusieurs éléments (matières).
- 2- Chaque établissement habilité propose ses propres éléments constitutifs des Unités Optionnelles en fonction de ses propres orientations de recherche. Il est possible de proposer plus de trois éléments dans une Unité Optionnelle. Toutefois, chaque doctorant doit opter pour des choix correspondant à un volume horaire total de formation présentielle de **42 heures** et à un nombre de crédits total égal à **5**.
- 3- L'unité « Autres Formes d'Activités de Formation (AFAF) » valorise, entre autres, la participation aux colloques, les stages, les formations pédagogiques et toute autre forme d'activité de formation ou de recherche. Les activités prévues dans cette Unité doivent correspondre à un volume horaire total variant entre 42 et 84 heures.
- 4- La Commission Sectorielle Nationale (CSN) recommande l'organisation du maximum d'enseignements en formation présentielle durant la première année de thèse. D'autres formes d'activités de formation ou de recherche peuvent être programmées tout au long du parcours doctoral.